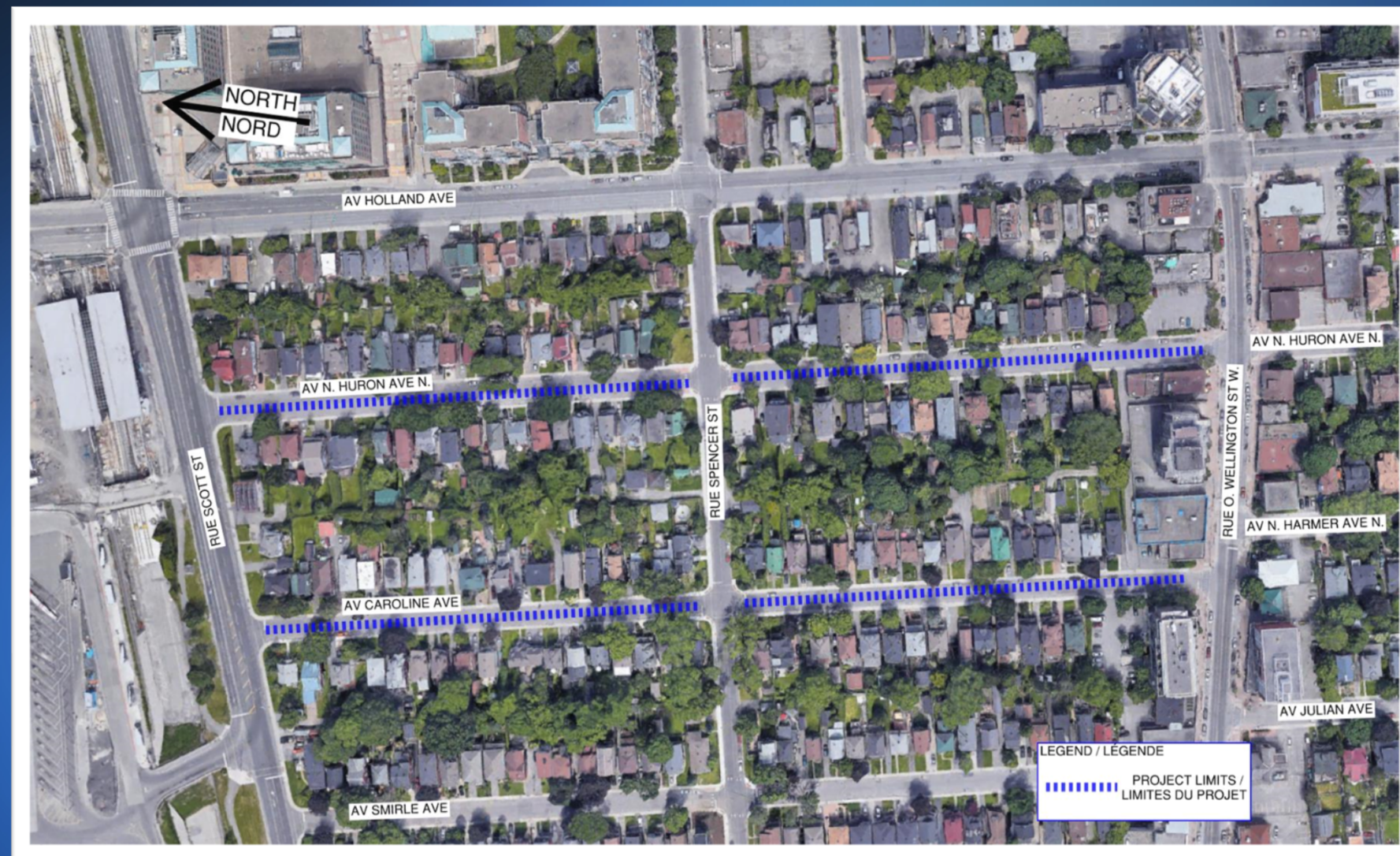


Projet de réfection intégrée de la chaussée, des égouts et des conduites d'eau principales des avenues Huron et Caroline

Consultation en ligne
Février 2023



Reconnaissance des terres

Nous reconnaissons qu'Ottawa se trouve sur un territoire non cédé de la Nation Anishinabe Algonquine.

Nous tenons d'ailleurs à saluer l'ensemble des membres des Premières Nations et des peuples inuits et métis pour leur apport précieux, passé et présent, dans la région.

De plus, nous reconnaissons et respectons la diversité culturelle des membres des Premières Nations, des Inuits et des Métis, diversité qui enrichit notre ville.

Bienvenue – Consultation en ligne

Bienvenue à la consultation en ligne sur le projet de réfection intégrée de la chaussée, des égouts et des conduites d'eau principales des avenues Huron et Caroline.

La consultation vise à présenter aux résidents et aux commerçants le concept préliminaire du projet et à les renseigner sur les travaux de construction à venir.

Une fois que vous aurez pris connaissance de l'information, **faites-nous part de vos commentaires par téléphone ou par courriel**, au numéro ou à l'adresse figurant à la dernière page du document, d'ici le **15 février 2023**.

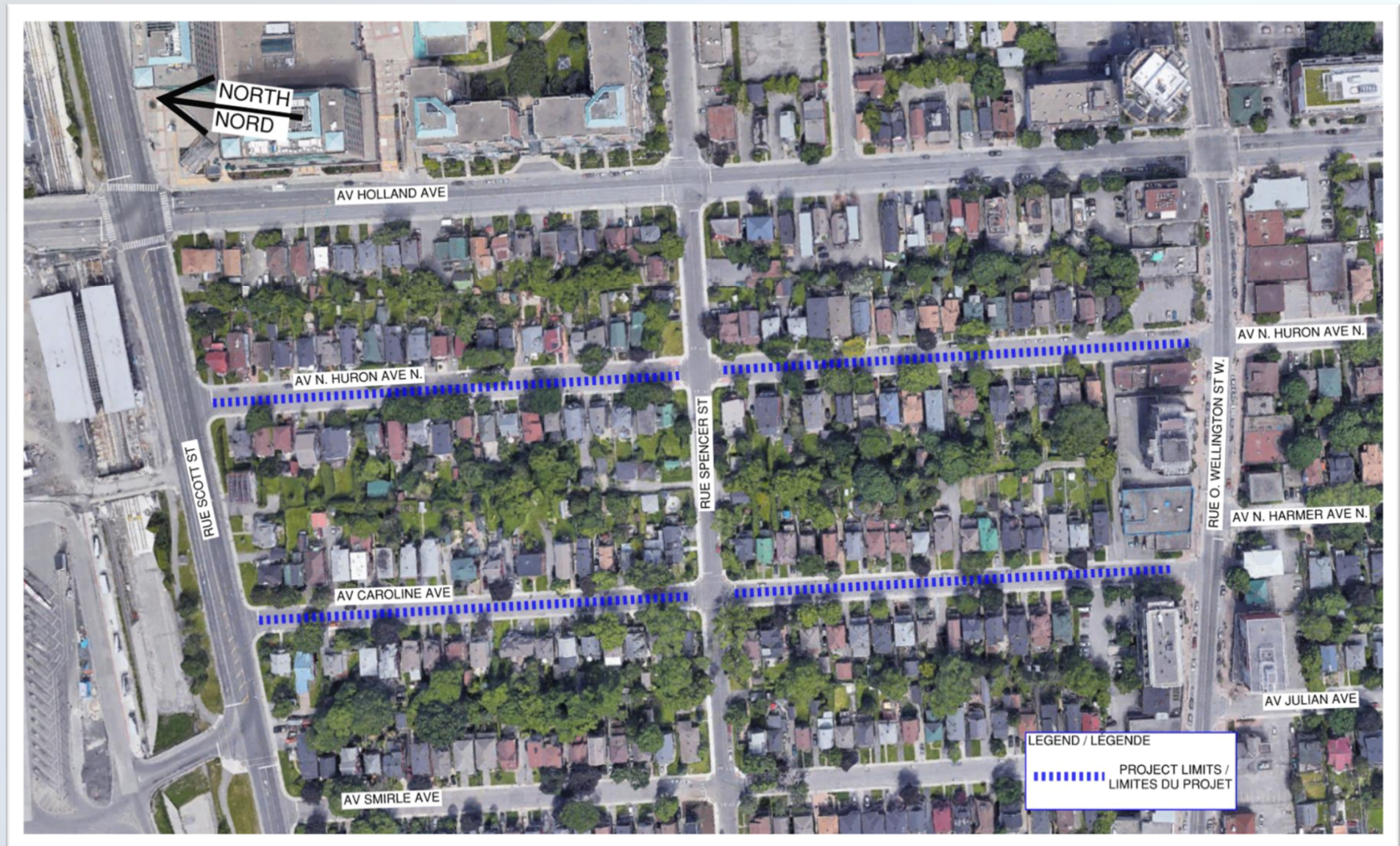
Si vous avez des préoccupations à propos de votre propriété ou des besoins d'accessibilité devant être pris en compte pendant les travaux, veuillez communiquer avec le **gestionnaire de projet de la Ville**, [Andrew Pulsifer](#), aux coordonnées à la dernière page de ce document.

Présentation de la consultation

La Ville d'Ottawa a retenu les services de J.L. Richards & Associates Limited pour la conception du projet de réfection des avenues Huron et Caroline.

La consultation en ligne présente :

- un résumé de l'état actuel des égouts sanitaires, des égouts pluviaux, des conduites d'eau principales et des conditions routières;
- une description du projet;
- à quoi s'attendre pendant les travaux;
- le calendrier du projet.



Aperçu du projet

- Le projet aura lieu sur :
 - l'avenue Huron Nord, entre la rue Scott et la rue Wellington Ouest (sauf à l'intersection de la rue Spencer);
 - l'avenue Caroline, entre la rue Scott et la rue Wellington Ouest (sauf à l'intersection de la rue Spencer).
- Toutes les conduites d'eau principales et la plupart des égouts sanitaires des deux rues seront remplacés en raison de leur âge et de leur état. Les égouts sanitaires de l'avenue Huron entre la rue Scott et les 76 et 77, avenue Huron ont été installés en 1977 et sont encore en bon état; ils ne seront donc pas remplacés.
- Les égouts pluviaux des deux rues sont assez récents et en bon état, et ne seront donc pas remplacés.
- Les réseaux d'aqueduc et d'égout seront entièrement reconstruits, de la conduite principale dans la rue jusqu'à la limite de propriété (dans l'emprise de la Ville). Les puits de rue seront aussi remplacés.
- La réfection de l'infrastructure vieillissante améliorera la fiabilité des réseaux de collecte des eaux usées et de distribution d'eau du secteur.
- Vu l'ampleur des travaux souterrains, la réfection complète des deux routes sera effectuée et comprendra une chaussée neuve, des trottoirs en béton élargis et de nouvelles mesures de modération de la circulation.

Avenue Huron – État actuel

Le collecteur Cave Creek, un égout pluvial de large diamètre installé au centre de l'avenue Huron, n'a pas à être remplacé. Vu son emplacement et sa profondeur, certaines parties de l'avenue Huron sont reliées à deux égouts sanitaires et deux conduites d'eau principales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

AVENUE HURON	ÉGOUTS PLUVIAUX EXISTANTS (COLLECTEUR CAVE CREEK)	ÉGOUTS SANITAIRES EXISTANTS	CONDUITES D'EAU PRINCIPALES EXISTANTES
ENTRE LA RUE SCOTT ET LA RUE SPENCER	ÉGOUT EN BÉTON DE 1,800 mm DE DIAMÈTRE (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN BÉTON DE 300 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ OUEST) (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN FONTE SANS DOUBLURE INTÉRIEURE DE 150 mm (1927)
		ÉGOUT EN BÉTON DE 300 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ EST) (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	
ENTRE LA RUE SPENCER ET LA RUE WELLINGTON OUEST	CONDUITE D'ÉGOUT RECTANGULAIRE EN BÉTON DE 1,200 mm DE LARGEUR ET 3,000 mm DE PROFONDEUR / ÉGOUT EN BÉTON DE 1,800 mm DE DIAMÈTRE (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN BÉTON DE 225 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ OUEST) (1935)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN FONTE SANS DOUBLURE INTÉRIEURE DE 150 mm (CÔTÉ OUEST) (1927)
		ÉGOUT EN BÉTON DE 225 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ EST) (1935)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN FONTE SANS DOUBLURE INTÉRIEURE DE 150 mm (CÔTÉ EST) (1927)

Avenue Huron – Nouveaux égouts sanitaires et conduites d'eau principales

La nouvelle configuration des égouts sanitaires et des conduites d'eau principales ressemblera à la configuration actuelle, soit deux égouts sanitaires et deux conduites d'eau principales, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

AVENUE HURON	ÉGOUTS PLUVIAUX EXISTANTS (COLLECTEUR CAVE CREEK)	NOUVEAUX ÉGOUTS SANITAIRES	NOUVELLES CONDUITES D'EAU PRINCIPALES
ENTRE LA RUE SCOTT ET LA RUE SPENCER	ÉGOUT EN BÉTON DE 1 800 mm DE DIAMÈTRE (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN BÉTON DE 300 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ OUEST) (1977) (AUCUN REMPLACEMENT) ÉGOUT EN BÉTON DE 300 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ EST) (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN PVC DE 200 mm
ENTRE LA RUE SPENCER ET LA RUE WELLINGTON OUEST	CONDUITE D'ÉGOUT RECTANGULAIRE EN BÉTON DE 1 200 mm DE LARGEUR ET 3 000 mm DE PROFONDEUR / ÉGOUT EN BÉTON DE 1 800 mm DE DIAMÈTRE (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN PVC DE 250 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ OUEST) ÉGOUT EN PVC DE 250 mm DE DIAMÈTRE (CÔTÉ EST)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN PVC DE 150 mm (CÔTÉ OUEST) CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN PVC DE 150 mm (CÔTÉ EST)

Les services d'eau et d'égout sanitaire de tous les résidents dans les limites du projet seront reconstruits, jusqu'à la limite de propriété, même là où l'égout sanitaire principal ne sera pas remplacé.

Avenue Caroline – État actuel

Les égouts sanitaires, égouts pluviaux et conduites d'eau principales existants de l'avenue Caroline sont présentés dans le tableau ci-dessous :

AVENUE CAROLINE	ÉGOUTS PLUVIAUX EXISTANTS	ÉGOUTS SANITAIRES EXISTANTS	CONDUITES D'EAU PRINCIPALES EXISTANTES
ENTRE LA RUE SCOTT ET LA RUE SPENCER	ÉGOUT EN BÉTON DE 750 mm DE DIAMÈTRE (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN BÉTON DE 600 mm DE DIAMÈTRE (1938)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN FONTE SANS DOUBLURE INTÉRIEURE DE 150 mm (1922)
ENTRE LA RUE SCOTT ET LA RUE SPENCER	ÉGOUT EN BÉTON DE 375 mm DE DIAMÈTRE (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN ARGILE DE 225 mm DE DIAMÈTRE (1933)	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN FONTE SANS DOUBLURE INTÉRIEURE DE 150 mm (1921)

Avenue Caroline – Nouveaux égouts sanitaires et conduites d'eau principales

L'égout pluvial de l'avenue Caroline a été installé en 1977 et est encore en bon état. Seuls la conduite d'eau principale et l'égout sanitaire seront remplacés.

AVENUE CAROLINE	ÉGOUTS PLUVIAUX EXISTANTS	NOUVEAUX ÉGOUTS SANITAIRES	NOUVELLES CONDUITES D'EAU PRINCIPALES
ENTRE LA RUE SCOTT ET LA RUE SPENCER	ÉGOUT EN BÉTON DE 750 mm DE DIAMÈTRE (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN PVC DE 375 mm DE DIAMÈTRE	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN PVC DE 200 mm
ENTRE LA RUE SPENCER ET LA RUE WELLINGTON OUEST	ÉGOUT EN BÉTON DE 375 mm DE DIAMÈTRE (1977) (AUCUN REMPLACEMENT)	ÉGOUT EN PVC DE 250 mm DE DIAMÈTRE	CONDUITE D'EAU PRINCIPALE EN PVC DE 200 mm

Les services d'eau et d'égout sanitaire de tous les résidents dans les limites du projet seront reconstruits, jusqu'à la limite de propriété.

Emplacement des bornes-fontaines

- L'emplacement et l'espacement des bornes-fontaines sont étudiés dans le cadre de la conception des conduites d'eau principales pour veiller au respect des exigences actuelles de la Ville.
- Certaines bornes-fontaines existantes sont très proches d'entrées de cour ou interfèrent avec celles-ci, et ne peuvent pas être replacées au même endroit.
- Tous les emplacements proposés sont indiqués sur les maquettes présentées sur le site Web du projet.

Remplacement des conduites en plomb

Vu l'âge des conduites d'eau principales en fonte sans doublure intérieure existantes, vous pourriez être raccordé à une conduite d'eau en plomb. Dans le cadre du projet, tous les branchements d'eau seront remplacés par la Ville jusqu'aux limites de propriété. Si la Ville constate que votre conduite d'eau privée est en plomb, vous en serez avisé par la poste.

Le remplacement des conduites sur une propriété privée est la responsabilité du propriétaire, qui devra faire affaire avec un entrepreneur indépendant. Toutefois, il existe un programme municipal pour en subventionner le coût.

Pour en savoir plus, consultez la page ottawa.ca/conduitesenplomb

Réfection proposée de la route – Avenues Huron et Caroline

- En raison des travaux souterrains prévus et du piètre état de l'asphalte existant, la structure de chaussée et les trottoirs seront complètement reconstruits dans les limites du projet.
- L'avenue Huron est actuellement beaucoup plus large que les autres rues du quartier et sera rétrécie à la reconstruction.
- La largeur proposée de l'avenue Caroline est la même ou légèrement plus étroite que la largeur actuelle.
- Les tableaux qui suivent résument la configuration proposée des routes comparativement à la situation actuelle.

Conception proposée – Avenue Huron

	CONDITIONS ACTUELLES (CONDITIONS PROPOSÉES)		
	LARGEUR DE LA CHAUSSÉE	LARGEUR DU TROTTOIR	INSTALLATIONS CYCLABLES
AVENUE HURON (rues Scott à Spencer) (route locale)	~11.8m (8.5m)	~1.5m (2.0m)	Circulation mixte (Circulation mixte)
AVENUE HURON (rues Spencer à Wellington) (route locale)	~11.3m (8.5m)	~1.7m (2.0m)	Circulation mixte (Circulation mixte)

Conception proposée – Avenue Caroline

	CONDITIONS ACTUELLES (CONDITIONS PROPOSÉES)		
	LARGEUR DE LA CHAUSSÉE	LARGEUR DU TROTTOIR	INSTALLATIONS CYCLABLES
AVENUE CAROLINE (rues Scott à Spencer) (route locale)	~9.1m (8.5m)	~1.6m (2.0m)	Circulation mixte (Circulation mixte)
AVENUE CAROLINE (rues Spencer à Wellington) (route locale)	~8.6m (8.5m)	~1.9m (2.0m)	Circulation mixte (Circulation mixte)

Modération de la circulation proposée

- Selon le plan d'action en matière de sécurité routière (PASR) de la Ville, approuvé en 2019, lorsqu'une rue locale est reconstruite, elle doit être conçue pour une vitesse opérationnelle de 30 km/h. La réfection complète des avenues Huron et Caroline est l'occasion de mettre en œuvre des mesures de modération de la circulation pour atteindre cet objectif.
- Différentes mesures sont proposées pour les deux avenues, d'après les commentaires de la communauté, par exemple :
 - Avancées de trottoir aux intersections
 - Dos d'âne allongés avec plateau
 - Terre-pleins centraux
 - Avancées de trottoir à mi-pâté
 - Chicanes (série d'avancées de trottoir à mi-pâté)
- Les routes et les mesures de modération de la circulation ont été étudiées par la Direction des opérations de surface de la Ville pour vérifier que les véhicules d'entretien hivernal peuvent passer sans problème.

Stationnement sur rue

- Après la construction, la Ville propose de permettre le stationnement d'un seul côté de la rue toute l'année pour les avenues Huron et Caroline.
- Les mesures de modération de la circulation proposées élimineront quelques places de stationnement.
- Les restrictions de stationnement sur rue proposées par la Ville combinées aux nouvelles mesures de modération de la circulation réduiront les places de stationnement sur rue sur les avenues Huron et Caroline.
- D'après l'utilisation actuelle des places de stationnement sur rue, la capacité sur ces deux avenues et sur les rues voisines (rue Spencer) restera suffisante pour répondre aux besoins.

Restrictions de stationnement – Avenue Huron

	CONDITIONS ACTUELLES		CONDITIONS PROPOSÉES	
	CÔTÉ OUEST	CÔTÉ EST	CÔTÉ OUEST	CÔTÉ EST
#2-#48 Avenue Huron	Stationnement permis (8 h à 17 h, avril à novembre) Stationnement interdit (7 h à 19 h)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement permis	Stationnement interdit
#49-#81 Avenue Huron	Stationnement permis (8 h à 17 h, avril à novembre) Stationnement interdit (décembre à mars)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement interdit	Stationnement permis
#100-#116 Avenue Huron	Stationnement interdit (7 h à 19 h)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement permis	Stationnement interdit
#127 Avenue Huron- #1247 Rue Wellington	Stationnement interdit (7 h à 19 h)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement interdit	Stationnement permis

Restrictions de stationnement – Avenue Caroline

	CONDITIONS ACTUELLES		CONDITIONS PROPOSÉES	
	CÔTÉ OUEST	CÔTÉ EST	CÔTÉ OUEST	CÔTÉ EST
#4-#44 Avenue Caroline	Stationnement permis (8 h à 17 h, avril à novembre) Stationnement interdit (décembre à mars)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement permis	Stationnement interdit
#45-#71 Avenue Caroline	Stationnement permis (8 h à 17 h, avril à novembre) Stationnement interdit (décembre à mars)	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement interdit	Stationnement permis
#95-#99 Avenue Caroline	Stationnement interdit	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement interdit	Stationnement permis
#98-#106 Avenue Caroline	Stationnement interdit	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement permis	Stationnement interdit
#121-#137 Avenue Caroline	Stationnement interdit	Stationnement permis (8 h à 17 h, Limite d'une heure)	Stationnement interdit	Stationnement permis

À quoi s'attendre pendant les travaux

Pendant les travaux, des perturbations dans le quartier sont inévitables. En voici des exemples, avec un résumé des stratégies d'atténuation.

RÉPERCUSSIONS DES TRAVAUX	STRATÉGIE D'ATTÉNUATION
Fermetures de voies temporaires localisées	Des détours temporaires seront en place autour du chantier, mais l'accès local restera possible.
Accès limité aux entrées de cour intermittent et temporaire	Si l'accès à votre entrée de cour doit être restreint en raison des travaux, l'équipe de projet vous préviendra.
Accès piétonnier	L'entrepreneur doit en tout temps maintenir un passage pour piétons d'au moins 1,5 m de largeur à travers le site.
Accessibilité	La Ville accorde une grande importance à l'accessibilité; l'équipe de projet mettra tout en œuvre pour maintenir l'accès sur place. Veuillez communiquer avec le gestionnaire de projet de la Ville si vous avez des besoins en matière d'accessibilité.

À quoi s'attendre pendant les travaux

RÉPERCUSSIONS DES TRAVAUX	STRATÉGIE D'ATTÉNUATION
Bruits de construction et vibrations (p. ex. lors d'excavation de roches)	Conformément à la réglementation provinciale et au Règlement sur le bruit (no 2017-255) de la Ville, le bruit occasionné par les travaux devrait se produire pendant les heures de travail. Il est possible que vous ressentiez aussi des vibrations provoquées par la machinerie lourde. Elles sont tout à fait normales et posent rarement problème.
Inspections préalables aux travaux de construction	Avant les travaux, l'entrepreneur fera appel à une entreprise indépendante pour inspecter les propriétés dans les limites du projet. Cette inspection vous protège dans l'éventualité où votre propriété serait endommagée lors des travaux. L'entrepreneur doit aussi se doter d'une assurance responsabilité civile.
Poussière	De l'eau ou du chlorure de calcium sera utilisé pour réduire la poussière dans les limites du projet, ainsi qu'une balayeuse de chaussée, pour la poussière et les débris dans les limites et aux alentours.

À quoi s'attendre pendant les travaux

RÉPERCUSSIONS DES TRAVAUX	STRATÉGIE D'ATTÉNUATION
Interruption temporaire de l'alimentation en eau	Pendant les travaux, les résidences seront alimentées en eau au moyen de conduites temporaires. Vous serez prévenus du moment et de la durée des coupures d'eau prévues.
Restrictions du stationnement sur rue pendant les travaux	Le stationnement sur rue ne sera généralement pas permis dans les limites du projet pour accommoder l'équipement et les matériaux de construction, sauf possiblement dans les zones sans travaux actifs. Des places de stationnement sur rue supplémentaires seront disponibles hors des limites du projet.
Collecte des déchets et du recyclage	Lorsque l'accès au site est restreint pour les véhicules, l'entrepreneur doit s'occuper de déplacer les bacs de déchets et de recyclage à un endroit commun pour le ramassage par la Ville. Tous les bacs devront être retournés aux propriétés et commerces.
Effets sur l'emprise et les propriétés privées adjacentes	Les travaux de réfection sur l'emprise de la Ville pourraient causer des perturbations dans certaines parties des propriétés privées adjacentes au secteur visé. Tout sera remis en état sans frais dès que possible après la fin des travaux.

Calendrier du projet

- **Achèvement de la conception** – Vers la fin de l’hiver ou le début du printemps **2023**.
- **Mise en chantier** – Vers la fin du printemps ou le début de l’été 2023, sous réserve de l’approbation du budget.
- **Durée des travaux** – L’équipe de projet étudie actuellement des options d’étapes pour les travaux, afin de déterminer si les travaux souterrains et la remise en état de la surface (jusqu’à la couche de base d’asphalte) devraient être effectués sur un ou deux ans. Le détail du projet sera présenté à la communauté avant les travaux, lors d’une prochaine séance d’information publique.
- **Avis de travaux de construction** – Une fois que le contrat du projet aura été attribué et que la Ville aura retenu les services d’un entrepreneur, les résidents dans les limites du projet seront mis au courant des travaux à venir et des coordonnées des personnes-ressources du projet par des avis livrés à leur propriété.

Merci!

Nous vous remercions d'avoir consulté les panneaux d'information sur le projet et vous encourageons à nous faire part de vos commentaires sur les travaux à venir.

Pour toute question, communiquez avec :

Gestionnaire de projet de la Ville

Andrew Pulsifer, ing.

Ingénieur principal, Projets d'infrastructure

Ville d'Ottawa

100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8

Courriel : Andrew.Pulsifer@ottawa.ca

Tél. : 613-580-2424, poste 21712

